



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORGANISATION

FONDACTIONS MONDIALES DE LA SANTE

(Projet de résolution présenté par la délégation de Madagascar)

"La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant entendu et retenu avec intérêt la déclaration du Directeur général au sujet de la création de Fondations mondiales de la Santé;

Reconnaissant l'insuffisance des fonds disponibles pour l'action internationale en faveur de la Santé;

Consciente de l'incidence importante des problèmes financiers dans la réalisation des projets sanitaires, notamment dans les pays en voie de développement;

Persuadée de ce que la création de Fondations mondiales de la Santé dans les pays développés pourrait encourager les Gouvernements de ces pays à accroître leur aide à l'OMS;

Considérant que de telles fondations pourraient apporter une contribution appréciable dans la poursuite de l'objectif fondamental de l'OMS qui est d'amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible; et

Estimant qu'il appartient à l'OMS de susciter et de stimuler l'intérêt pour l'action sanitaire internationale,

1. APPROUVE toutes les initiatives prises en vue de créer des Fondations mondiales de la Santé dans les différents pays;
2. ENCOURAGE les efforts poursuivis à cette fin; et

3. PRIE le Directeur général de signaler à l'attention de la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé les progrès et les activités en rapport avec la création et le fonctionnement des Fondations mondiales de la Santé."